

Chers concitoyens,

Je profite de ce flash infos pour revenir sur notre communication envers les habitants de la commune. Nous avons fait le choix d'imprimer un minimum de documents, et de communiquer avec le site internet. Pour chaque information, nous publions une newsletter. Il faut bien sur être abonné pour recevoir cette lettre (voir sur le site Cournols.fr pour s'inscrire).

Les personnes ne pouvant pas ou ne souhaitant pas recevoir les informations par internet, ont eu la possibilité de donner leurs noms en mairie, afin de recevoir une partie des informations par papier. L'ensemble des informations mis sur le site régulièrement, ne peut pas être imprimé systématiquement. Seules les informations liées à des événements particuliers sont imprimées. (exemple: 11 novembre).

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de privilégier la newsletter, afin de recevoir l'ensemble de nos informations (exemple: les compte-rendu du conseil municipal, informations communautaires et associatives) .

C'est aussi un moyen de communication rapide pour vous informer sur des événements ou décisions importantes.

Philippe Tartière



Déclaration de travaux : une obligation

Clôture, abri de jardin, extension, véranda, aménagement de combles, ravalement... La mise en valeur d'un bien est propice aux travaux d'agrément de propriété. Il est rappelé que ces travaux sont soumis à déclaration et autorisation du maire.

Le règlement d'urbanisme (PLU) a évolué vers la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. C'est pourquoi, il est impératif de venir en mairie avant d'entreprendre des travaux .

Il est aussi très important et obligatoire de faire une déclaration de fin de travaux, appelé

DAACT : déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux .

A noter, au cours des dernières années, de nombreuses déclarations ont été adressées en mairie .

Continuons ensemble pour la mise en valeur de nos villages.



Arrêt du Père Noël et son renne au Foyer rural le 10 décembre



Vœux du Maire
Dimanche 21 Janvier
à 11 hrs



Chapelle Sainte Clémence:

Un changement important autour de la chapelle Saint Clémence. Afin de mieux apprécier visuellement notre chapelle, de protéger les murs périphériques des racines, un réaménagement vient d'être terminé fin octobre. Une reprise du fronton de la chapelle a été faite pour pérenniser l'édifice. Coût des travaux: 14 087 € T.T.C

Des travaux de reprises de voirie sur l'ensemble de la commune (parties goudronnées).

Une première intervention sur les plus grosses dégradations de nos chemins est en cours Coût prévisionnel des travaux : 24 255 € T.T.C subventionnés à 40% par le Département .



Infos



COMMERCE AMBULANT :

La boulangerie Arnaud de Saint Saturnin assure 2 jours de livraisons par semaine sur nos villages (le mardi et vendredi). N'hésitez pas à prendre contact avec eux afin de vous faire livrer chez vous. Des solutions sont possibles en cas d'absence du client.

Boulangierarnaud.63@gmail.com Tél 04.73.39.30.69



Balade du 14 octobre en partenariat avec le département.



Bilan semestriel avec la gendarmerie et les maires des communes voisines

Commémoration du 11 Novembre 2023



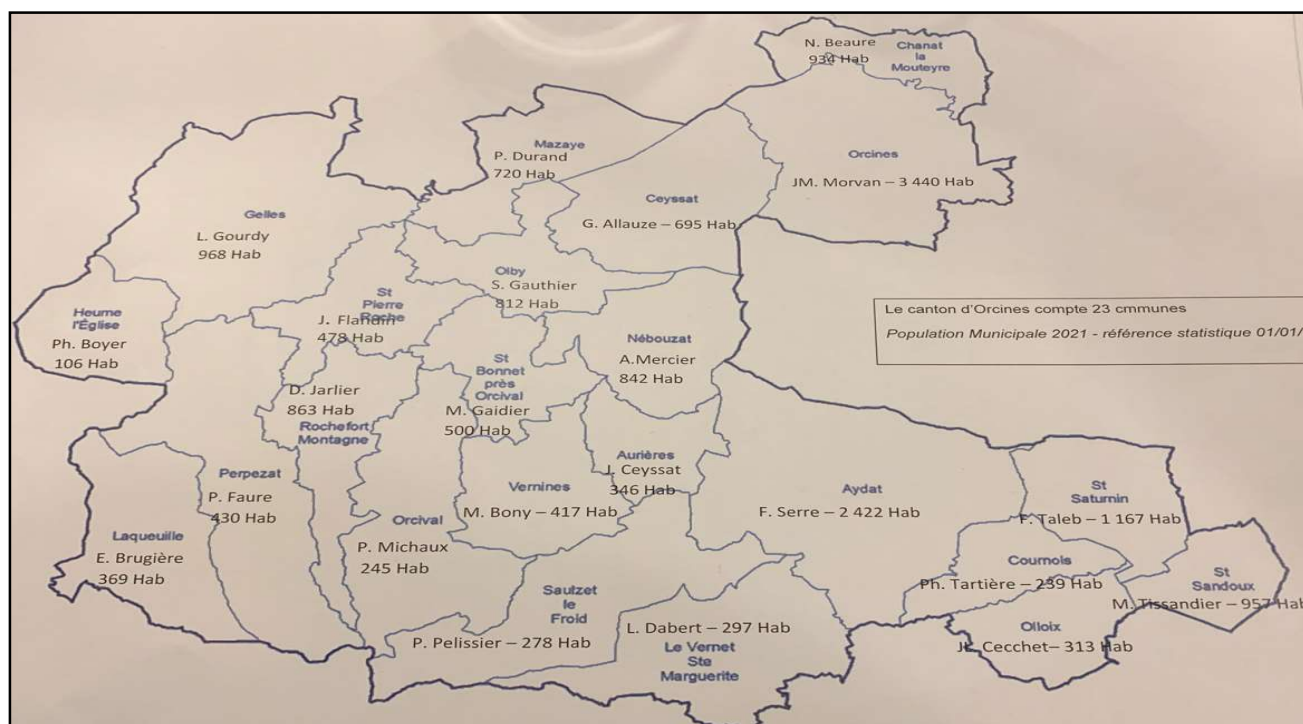
Mardi 21 novembre 2023, un temps d'échanges a eu lieu avec les différentes associations de la commune :

- L'Association Foyer Rural de Cournols
- Le Conservatoire de la Vie Rurale de Cournols
- Le Club Omnisport de Cournols
- L'Association du Son du Sang



Ce fut l'occasion pour la Mairie de remercier chaque association pour son travail et son investissement et de faire un point sur leurs différentes demandes et attentes. Celles-ci pourront être abordées et débattues prochainement en conseil municipal.

La mairie en a d'ailleurs profité pour leur annoncer qu'elle envisage de leur mettre à disposition, début 2024, la salle au 1^{er} étage du local Bascule suite aux différents travaux de mise en sécurité et d'isolation qui sont en cours d'achèvement.



LE CANTON : Cournols fait partie du canton d'Orcines . Les conseillers départementaux sont Martine Bony et Jean Marc Boyer. Population 18 107 hab , 23 communes .

Le 24 novembre , les conseillers départementaux réunissaient les maires des 23 communes pour répondre à nos questions , en présence du Président du Département L Chauvin.



Vous avez le droit de garder les cartons chez vous quand les poubelles débordent !!!!!!!



TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS : VOUS ÊTES PRÊTS ? COMPOSTEZ !

À partir du 1er janvier 2024, l'obligation de tri à la source des biodéchets entre en vigueur.

Objectif : ne plus mettre les déchets de table et de cuisine dans la poubelle d'ordures ménagères, mais les transformer en compost !



Certains d'entre vous sont déjà équipés et possèdent, notamment, des poules et/ou un composteur individuel. Si ce n'est pas encore le cas et que vous le souhaitez, vous pouvez le commander gratuitement en ligne sur www.valtom63.fr ou demander une feuille de commande en mairie. La remise est accompagnée d'une brève formation sur les gestes du compostage auprès des agents de prévention du SICTOM des Couzes. Par ailleurs, vous pouvez également utiliser les **composteurs partagés**. Sur notre commune, trois de ces composteurs ont été installés :

1 à Cournols : face au foyer rural 1 à Chabannes : rue du vieux bourg 1 à Randol



Il est important de **respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation** rappelées sur les bacs.

Des seaux de collectes sont disponibles en mairie.

Par la suite, il vous sera possible de récupérer et d'utiliser du compost ainsi obtenu



Afin d'améliorer la collecte et la revalorisation des différents déchets, la commune a également mis en place :



Une **zone de broyage** à l'ancienne décharge : la collecte est en cours (CF communication précédente). Les déchets verts seront ensuite broyés à l'aide d'un broyeur appartenant au SICTOM. Vous pourrez par la suite récupérer du broyat (pour vos composteurs ou autre)

Un **tri au cimetière** : 3 bacs installés : 1 bac pour les déchets verts + 1 bac pour les déchets plastiques + 1 bac pour les objets réutilisables.



A venir : L'installation de colonnes de tri customisées.



Merci au SICTOM et plus particulièrement à Thibault Supply, agent chargé de mission de Prévention auprès du Syndicat, pour ses précieux conseils et son accompagnement.

Nous comptons vivement sur votre rigueur pour que chaque installation fonctionne.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie et du SICTOM des Couzes au 04 73 96 77 75.